

Madame Line WIES
Conseillère communale

Concerne : Votre question quant à l'avenir de l'école en forêt et de l'éducation à l'environnement

Madame la Conseillère Communale,

Par la présente, je me permets de revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à vos questions relatives à l'avenir de l'école en forêt et de l'éducation à l'environnement.

Avant de revenir à vos questions précises, je me permets de rappeler que le but de l'extension de l'école en forêt est de permettre à plus d'enfants qu'actuellement de bénéficier des bienfaits d'une pédagogie au milieu de la nature et en contact avec les animaux. L'éducation à l'environnement est d'une importance primordiale pour des enfants vivant en milieu urbain et autant d'enfants que possible doivent avoir la possibilité de la découvrir.

Faisant suite aux questions que vous avez transmis au Collège Echevinal, je vous prie de bien trouver, ci-après, les réponses à vos interrogations.

- **Suite à la réglementation via l'agrément de la Maison Relais Waldschoul des après-midi de loisirs ayant lieu pendant les vacances d'été, Madame l'échevine peut-elle m'éclairer sur les procédures d'inscription en vigueur ?**

Les procédures d'inscription des après-midi de loisirs ayant lieu pendant les vacances d'été resteront inchangées et continueront à être gérées par le service scolaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

- **Etant donné la prise en charge des après-midi de loisirs par les chèques-services d'accueil, il n'est en effet pas clair si les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour ces activités, doivent obligatoirement les inscrire sur une liste d'attente d'une maison relais en général, voire la future maison relais Waldschoul en particulier. Dès lors, Madame l'échevine peut-elle me dire si les enfants non-inscrits dans une maison relais quelconque, n'auront plus accès aux après-midi de loisirs de l'école en forêt pendant les vacances d'été ?**

Il n'existera pas d'obligation d'être inscrit sur une liste d'attente d'une Maison Relais. Ainsi un enfant qui n'est pas inscrit dans une Maison Relais, respectivement qui ne figure pas sur une liste d'attente, pourra parfaitement participer aux après-midi de loisirs de l'école en forêt pendant les vacances d'été, la seule condition étant la souscription d'une carte chèques-services.

- **Concernant, le transfert de la responsabilité de l'éducation à l'environnement de la mairie d'Esch au Ministère de l'Environnement, Madame l'échevine peut-elle nous préciser la nouvelle détermination de ce service d'éducation ? A qui incombe désormais la détermination de l'activité pédagogique de l'éducation à l'environnement ? Que restera-t-il en substance de l'éducation à l'environnement, telle qu'elle a été dispensée jusqu'à présent ? Etant donné, la disparition du bureau des enseignantes de l'éducation à l'environnement suite à la rénovation de l'école en forêt, qu'advient-il au matériel pédagogique stocké dans cet endroit ? Ce matériel sera-t-il réutilisé par la suite dans le cadre de la nouvelle forme de l'éducation à l'environnement ?**

Les activités continueront à être basées sur le plan d'études et seront planifiées par le personnel enseignant et le personnel éducatif en collaboration avec les ministères de l'éducation et de l'environnement. L'avantage qui résulte de cette collaboration est que le personnel éducatif pourra avoir accès à plus de matériel et de savoir-faire pédagogique. J'insiste que toutes les activités pédagogiques de l'éducation à l'environnement seront déterminées ensemble par tous les acteurs, et non plus séparément, ce qui constitue une nette amélioration pour toute personne impliquée, mais surtout pour les enfants eschois. Une convention sera établie entre la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que les Ministères de l'Éducation et de l'Environnement, qui retiendra entre autres que les enfants eschois auront une priorité pour bénéficier de l'offre d'une éducation à l'environnement, convention qui sera bien évidemment soumise à l'approbation du Conseil Communal.

Des bureaux supplémentaires, qui pourront être utilisés par le personnel enseignant, sont situés à l'Ellergronn. Le matériel stocké continuera à être utilisé.

Cette rénovation, qui engendrera effectivement pour la première année une réduction des activités en raison des travaux à réaliser, aura cependant pour conséquence de pouvoir mettre en œuvre le nouveau concept et une extension des activités sur trois sites permettant à plus d'enfants de bénéficier en même temps de l'éducation à l'environnement. Un élément important dans ce contexte sera la collaboration entre les trois sites qui permettra d'utiliser plus de terrains et des endroits encore plus intéressants qu'à l'heure actuelle.

- **Enfin, comme la maison relais Waldschoul disposera suite aux rénovations de deux salles de cours permettant la dispense d'un cours à l'éducation environnementale durant les horaires d'école, Madame l'échevine peut-elle nous dire comment elle compte précisément organiser le roulement entre l'utilisation de ces salles fonctionnelles pour l'éducation environnementale et son usage dans le cadre des activités de la maison relais ? Etant donnée l'usage partagée des infrastructures pour l'éducation environnementale d'un côté et la maison relais de l'autre qu'advient-il du concept de la « classe de séjour » à l'école en forêt ?**

Comme actuellement à l'école Kleppen, les salles connaîtront des usages multiples, de sorte qu'une même salle pourra être utilisée à la fois pour les besoins de l'éducation à l'environnement et pour les besoins de la Maison Relais.

- **Toujours en rapport avec la coordination entre différentes activités prestées à l'avenir dans les nouvelles infrastructures de l'école en forêt, comment Madame l'échevine peut-elle nous renseigner précisément sur les modalités de transports prévus afin d'organiser les déplacements entre l'école et la maison relais ? Madame l'échevine a-t-elle prise en compte l'éventualité d'une circulation automobile croissante dans cette zone naturelle, suite au déplacement de parents venant chercher leurs enfants à des horaires différents ? Dans l'affirmative, comment Madame l'échevine souhaite-t-elle éviter un tel trafic ?**

Afin d'éviter une augmentation de la circulation automobile, des plages fixes seront établies pour les enfants inscrits dans la Maison Relais. Les élèves seront conduits par les bus scolaires sur le site. Ainsi les parents ne viendront pas récupérer individuellement les enfants sur le site de l'école en forêt. La démarche est partant la même que celle utilisée actuellement pour les activités en vacances d'été.

- **Concernant le projet d'extension de l'éducation à l'environnement sur deux autres sites, à savoir le centre d'accueil Ellergronn et le Escher Déierpark , Madame l'échevine peut-elle nous confirmer que les responsables de ces sites ont bien été informés de ce projet et impliqués dans l'élaboration d'un concept pour la future éducation environnementale ? Dans l'affirmative, quelles sont leurs propositions ou bien quels sont les démarches concrètes prévues afin de mettre en œuvre ce projet pédagogique ?**

Je peux vous confirmer que les responsables de tous les sites ont été informées et travaillent ensemble à l'élaboration d'un concept pour l'année scolaire prochaine, ceci évidemment en collaboration avec le personnel enseignant et éducatif qui y sera affecté.

- **Etant donné le caractère régional, voire nationale de la gestion de l'éducation environnementale sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, Madame l'échevine peut-elle nous dire si cela implique que des élèves d'autres localités aient droit à ce service ? Dans l'affirmative, comment Madame l'échevine compte-elle faire pour que tous les élèves eschois conservent le droit d'accès privilégié à ce service ? Quelle est d'ailleurs la capacité d'accueil en élèves de ces structures, sachant qu'à peu près 4200 élèves dont 290 classes ont profité de l'éducation à l'environnement sur le site de l'école en forêt ? Quel est le nombre et la qualité de personnel prévu pour l'encadrement de l'éducation à l'environnement sur ces différents sites ?**

Tel que précisé ci-dessus, une convention sera conclue entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et les Ministères de l'Education et de l'Environnement, qui accordera une priorité aux enfants eschois. Actuellement les capacités de l'école en forêt sont trop restreintes pour permettre à tous les élèves d'en profiter ; cependant les nouvelles infrastructures permettront d'y remédier en offrant à tout élève eschois la chance de bénéficier de cette offre.

- **Enfin lors de votre présentation du projet « Waldschoul Maison-Relais » au conseil communal du 24.05.2019, vous n'avez pas donné réponse aux questions suivantes posées par moi-même en vertu de conseillère communale : Quand est-ce que se terminent les travaux de rénovation de l'école en forêt et quand est-ce que la maison relais et la nouvelle forme d'éducation à l'environnement est-elle prête à fonctionner ? De même, sur quels critères les 40 chaises de la Maison Relais Waldschoul sont-elles attribuées ? Selon des informations parues dans la presse, la Maison-Relais Waldschoul deviendrait une annexe de l'école du Brill. Dans l'affirmative, Madame l'échevine peut-elle justifier ce choix ?**

Les travaux sont prévus pour la durée d'une année, de sorte que le nouveau concept pourra démarrer au 1^{er} trimestre de l'année 2021.

En ce qui concerne la répartition des chaises de la Maison-Relais Waldschoul, les parents des enfants devront manifester leur intérêt à cette structure et les chaises seront attribuées d'une manière comparable à la procédure actuelle de la crèche de l'APASE et de la « Beschschoul » (Cycle 1) qui fonctionnent actuellement sur le site de l'école en forêt. Les enfants de la « Beschschoul » auront également la possibilité de s'inscrire à la Maison-Relais Waldschoul.

Dans une première phase, il est effectivement prévu de lier la Maison-Relais Waldschoul à une école spécifique, afin de pouvoir accumuler une certaine expérience pratique. Il est cependant prévu à moyen terme de faire bénéficier tous les enfants eschois à besoins spécifiques des structures de l'école en forêt.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Laetitia La Vecchia
Secrétaire générale adjointe

Mandy Ragni
Echevine